

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Dossier d'approbation

Date : 27/02/2024

TOME VII

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA
COMMUNE DE PUIMOISSON



Plan Local d'Urbanisme de la commune de Puimisson	
Nom du fichier	Tome VII - SUP Servitudes d'utilité publique
Version	Approbation – 27 février 2024
Rédacteur	SIG
Vérificateur	BEP
Approbateur	BEP

Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Servitude	Service gestionnaire	Objet local	Acte de création
A2 : Servitudes de passage des conduites souterraines d'irrigation Articles L. 152-3 à L. 152-6 et R.152-16 du code rural et de la pêche maritime			
A2	Société du Canal de Provence (S.C.P.) Association Syndicale Autorisée	Servitude pour la pose de canalisations souterraines d'irrigations	Décret N°63-509 du 15 mai 1963
AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits Concernant les mesures de classement et leurs conséquences code du patrimoine : articles L 621-1 à L 621-22, L.621-29-1 à L.621-29-8, L.621-33 et articles R 621-1 à R 621-52, R 621-69 à R.621-91 et R 621-97. Concernant les mesures d'inscription et leurs conséquences code du patrimoine : articles L 621-25 à L 621-29, L.621-29-1 à L.621-29-8, L.621-33 et articles R 621-53 à R 621-68, R 621-69 à R.621-91 et R 621-97. Concernant l'adossement à classé et les périmètres de protection (500m, PPA et PPM) code du patrimoine : articles L 621-30, L 621-31 et L 621-31 et articles R 621-92 à R.621-96			
AC1	UDAP 04 /DRAC Centre administratif Romieu CS50053 Digne-les-Bains Cedex)	Eglise Chapelle St Apollinaire	Inscription à l'inventaire des Monuments Historiques le 15/05/1926 Inscription à l'inventaire des Monuments Historiques le 02/06/1976
AC2 : Protection des monuments naturels et des sites Loi n°1930-05-02 du 2 mai 1930 ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ; Décret n°69-607 du 13 juin 1969 portant application des articles 4 et 5-1 de la loi modifiée du 2 mai 1930 sur la protection des sites ; Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement.			
AC2	UDAP 04 /DRAC Centre administratif Romieu CS50053 Digne-les-Bains Cedex)	Plantation aux abords de la chapelle St Apollinaire et versant boisé perpendiculaire	Inscription à l'inventaire des sites 01/10/1943
Int1 : Servitudes instituées au voisinage des cimetières Articles L. 2223-5 et R. 2223-7 du code général des collectivités territoriales Article R. 425-13 du code de l'urbanisme			
Int1	Agence Régionale de Santé (ARS) Mairie	Cimetière de Puimoisson	Code de l'Urbanisme Art. R425-13 du CU Art. L.2223-5 et R2223-7 du CGCT
PM1 : Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) - articles L562-1 à L562-9 du Code de l'environnement ; - Décret n° 2011-765 du 28 juin 2011 relatif à la procédure d'élaboration, de révision et de modification des plans de prévention des risques naturels prévisibles; - articles R562-1 à R562-10 du Code de l'environnement.			
PM1	DDT des Alpes-de-Haute-Provence	PPRN retrait gonflement des argiles	Approuvé par préfectoral n°2016-326-005 du 21 novembre 2016